BULLETIN COMMERCIAL. [illegible]

[illegible]

ÉCOLE d'équitation [illegible]

Médecine Homœopathique. [illegible]

Poudre de Paphos de Phalon. [illegible]

Demande. [illegible]

Bonne occasion. [illegible]

ALEXIS AINE

MAILLARD & SON, [illegible] des Magasins. [illegible] de Vins, Eau de vie, &c., et [illegible] de liqueurs du pays.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Vendredi, 13 mars 1857.
Représentation de Mme DE LA GRANGE
1re rep. LE PROPHETE, grand opéra en 5 actes.
On commencera à 7 heures.

Théâtre de la Gaité.

Vendredi soir, 13 mars 1857.
Bénéfice de M. Jas Anderson.
THE KING OF THE COMMONS, drame—THE ELDER BROTHER, comédie.

Théâtre St-Charles.

Vendredi soir, 13 mars 1857.
IRISH ASSURANCE, drame—THRICE MARRIED, vaudeville—O'FLANAGAN AND THE FAIRIES, pièce féerique.

Amphithéâtre et Musée
DE SPALDING ET ROGERS,
Encoignure St Charles et Commercial Place.

Huitième représentation des Jeunes comédiens de Marsh, formant une troupe de quarante trois petits acteurs.

A la demande générale, il y aura une grande représentation samedi à midi.

Vente à l'encan à 10 heures des sièges de choix.

Vendredi soir, 13 mars 1857.
The Golden Farmer or Jemmy Twitcher in England—danse, par Mlle Jeannie—My Neighbor's wife.

Prix d'entrée, 50 cts. pour toutes les parties de la salle, pas de moitié prix—Loges de gens de couleur, de $2 à $5; pour une place, 50 cts.

Il n'y aura pas de représentations de jour à l'Amphithéâtre tant que durera l'engagement des Comédiens de Marsh, mais le Musée, où l'on verra M. Nellis, sera ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir. 13mars

Musée de Vannuchi.
No 107, rue St-Charles,
Presqu'en face du Théâtre St Charles.

Une autre merveille vivante.
Au Musée de Vannuchi,
Un Prodige!
La Merveille de la Georgie!
La Merveille des Merveilles!
Wm T. ANDREWS

Est né dans le comté de Greene, Georgie, en 1840; il a 17 ans. C'est sans contredit la plus grande merveille qu'on ait jamais vue.

Il était beau et bien proportionné en naissant, mais sa tête a énormément grossi; elle pèse aujourd'hui 90 livres, et a plus de circonférence. Son corps n'est pas plus gros que celui d'un enfant de cinq ans. Ses pieds, ses bras et ses jambes sont difformes. C'est en un mot la plus grande merveille du siècle.

L'établissement est ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Prix d'entrée, 50 cts. Les enfants ne paient que moitié prix. 9mars

BAL TRAVESTI D'ENFANTS
Au Odd Fellows Hall.

M. J. Vegas annonce respectueusement à ses amis et au public que son second bal d'enfans aura lieu MARDI, 17 mars, au Odd Fellows Hall. Ses élèves danseront en cette occasion les nouvelles danses à caractères pour les enfants, et pour la première fois au Odd Fellows Hall, le nouveau quadrille du Lancier.

Le bal commencera à 7 heures et demie du soir et se terminera à 10 heures, puis viendra le bal des jeunes gens.

Prix d'entrée:
Pour les dames et les enfans qui ne sont pas élèves ... Entrée libre
Pour les messieurs, ... $1 50
Pour les élèves ... Entrée libre

Les dames et les enfants qui désirent avoir des invitations sont priés de s'adresser à M. Vegas au Odd Fellows Hall. Les billets pour messieurs sont à vendre aux magasins de musique au Odd Fellows Hall, le soir du bal, au bureau.

On ne sera pas admis sans le billet qui devra être présenté à la porte.

Pommade pour les cheveux,
Mme JOURDAN,
163 rue Ste Anne, entre Bourbon et Dauphine.

MME JOURDAN, de retour de France, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus le **seul et unique** dépôt de sa pommade. Ce précieux spécifique, dont les vertus ont été constatées par nombre de personnes, donne à la chevelure toute la force végétative de la jeunesse en même temps qu'elle leur rend leur couleur primitive. Cette pommade n'étant composée que de substances végétales, offre toutes les garanties désirables d'efficacité et de sécurité. 19sept—1an

REÇU par le navire Marcia C. Day, de Liverpool—Un grand assortiment de COUTIL rayé très convenable pour tentes, rideaux de galeries et stores, etc. à vendre chez P. MAILLARD,
6 fév No 67 rue Royale

FRUITS—300 sacs pacanes du Texas, 200 sacs amandes, 100 caisses et demi caisses raisins, noix du Brésil, noisettes, &c.
A vendre par E J HART & Co
14 fév 77 et 79, Tchoupitoulas

A VENDRE
Deux petites maisons situées à l'encoignure des rues Louisa et Craps.
S'adresser à GESTE & GRIM

A LOUER
Le grand et magnifique magasin No 40, rue de Chartres.
S'adresser sur les lieux. 20 janv

Au nouveau magasin de glaces de G. DUPUY,
61 Royale, entre Bienville et Douane.

ON trouvera à ce magasin un magnifique choix de gravures au burin, nouvellement éditées par les premiers artistes français.

Aussi un grand assortiment de cadres dorés, ovales, carrés, ronds, pour tableaux.

Et aussi le bel assortiment de glaces françaises que l'on vendra à des prix considérablement réduits. 8 déc

AVIS.
LE soussigné a associé, aujourd'hui, à ses affaires, M. OCTAVE VOORHIES. La raison sociale sera dorénavant G. W. DUNBAR & Co.
Nlle Orléans, 1er juin 1856.
2 juin—v. et c. G. W. DUNBAR.

G. W. Dunbar & Co.
MARCHANDS EN GROS DE BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS
No. 5, rue des Magasins,
NOUVELLE-ORLEANS.
W. DUNBAR,
VOORHIES. 2 ju

CHANGE SUR BORDEAUX OU PARIS
A vendre par J. & J. TARDOS,
6 jan 31 Vieille Levée

CHAMPAGNE—200 paniers Crown, Star, Bouche, en grandes et demi bouteilles, en débarquement du navire Wurtemberg, venant du Havre, à vendre par J. & J. TARDOS,
26 jan 31 rue Vieille Levée

GENIEVRE—12 pipes, Bruchet, Schnapps, sous les clefs de la Douane, à vendre par
20 jan J & J TARDOS, 31 rue Vieille Levée

COGNAC—75 futailles Jean Louis 1811, Maglory 1854 Jhon Durand & Co, LaRochelle, F. Lazare, J. Fruit, sous les clefs de la Douane, à vendre par
26 jan J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

VIN en barriques et caisses—80 barriques St-Julien.
200 caisses Chateau Léoville 1847.
305 do Haut Talence 1849.
A vendre par J & J TARDOS,
26 jan 31 Vieille Levée

Importation directe.
CIGARES—225,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Windward, comprenant un magnifique assortiment de Millars, Londres, Cazadores, Regalias, Demi Regalias et Regalias moyens, Presses, &c., des marques Gutierrez, Rioja, Washington, Palmas de Cristal et autres marques également très.

Constamment en magasin, un fort stock bien assorti des meilleures marques, toutes garanties véritables. A vendre par CABALLERO & BASUALDO,
18fév No 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

66, rue ROYALE.
Le Dr DUPERRON
dentiste recevable tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, pour consultation et opérations de tous genres. Prix raisonnables mais comptant 25 fév

LE Dr T. ANFOUX, *Chirurgien Dentiste.*
Est toujours au No 8 rue Baronne, près la rue du Canal, son intention est d'y rester et il continuera, comme par le passé, à y exercer sa profession. Il mettra tous ses soins à satisfaire les patients. Ses prix sont modérés.
Cabinet et résidence au No 8 rue Baronne, entre la rue du Canal et le dépôt des chars de Lafayette 25 nov—1an

CABINET DE DENTISTE
Le plus complet, le meilleur et au tarif le plus modique de la ville,
76, RUE St CHARLES,
Le Dr E. PRETERRE, de New-York, annonce à ses clients qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans. Les personnes que le prix élevé demandé par la plupart des dentistes ont empêché de faire arranger leurs dents, peuvent maintenant se faire soigner, grâce au taux très modéré de M. Preterre.
Dents sur plaques d'or, 1ère qualité....$4 à $6
Do sur plaques d'argent do ... $2 à 4
Do sur pivot ... 2 à 4
Les prix de toutes les opérations sont réduits en proportion et celles-ci sont garanties.
Souvenez-vous du No 76, RUE St CHARLES.
12 janv—3m

Dr Charles E. Kells,
DENTISTE,
151, rue du Canal,—Nlle-Orléans.
8 janv—1an

A la Reine des Fleurs.
HORTICULTURE FRANÇAISE,
Rue St-Charles, No. 90.

Monsieur FLEUR, horticulteur, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs les amateurs de plantes, qu'il vient d'arriver dans cette ville avec une grande et riche collection de plantes, bulbes, oignons et graines de fleurs, tel que camélia, magnolia, Rhododendrons, Pœonia, oranger nain de toilette et une magnifique collection de rosiers greffés. Plus un assortiment complet d'arbres fruitiers des meilleures espèces qu'on cultive en France, tels que poirier, pommier, pêcher, abricotier, prunier. M. Fleur se charge des emballages pour le dehors. Le magasin est situé rue St Charles, au-dessous du Muséum du Cirque, no 90. 6 fév—au1èm

Aux Serres Impériales.
MM. PELLORCE & CO,

ARRIVANT actuellement d'Europe ont l'honneur d'annoncer respectueusement aux dames et aux messieurs amateurs de plantes qu'ils importent une grande collection d'arbustes de toutes les variétés, consistant en Camelias, dans les plus belles et les plus nouvelles espèces; Rhododendrums, Magnolias, Pivoines etc. Plus de trois mille rosiers tout greffés sur franc de pieds. Aussi une quantité considérable de toutes les espèces et des meilleures qualités d'arbres fruitiers, tels que Poiriers, Pommiers, Cerisiers, Pruniers, Pêchers, Abricotiers, Vignes pour dessert, Bulbes et Oignons de fleurs. 150 variétés Dahlias nouveaux, Amaryllis, Hyacinthes, Tulipes, graines de fleurs et graines potagères. Le tout sera vendu aux prix les plus modérés et les meilleures garanties seront offertes aux amateurs qui voudront bien nous accorder leur confiance. Les plus grands soins seront donnés pour les envois de la campagne, sans charges.

On pourra se procurer des catalogues en s'adressant ou en écrivant au No 71, rue de Chartres, à côté de M. Kaiser *Variety Store.*

N. B.—12 rosiers nouveaux, exposés à Paris en 1855 par M. Guillot, de Lyon, sont en vente.
19janv—au1ème

A L'Exposition de Paris.

La plus belle collection de plantes apportées directement par les derniers arrivages de France par MM. BELLET & ROUARD, fleuristes et pépiniéristes à Paris et Versailles (France) ont l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs, qu'ils viennent d'arriver à la Nouvelle Orléans, avec la plus belle et la plus riche collection de plantes qui aient paru jusqu'à ce jour, tel que camelias Arrancarie de différentes espèces, magnolias, daphnés, orangers, azias, citronniers de la Chine, rhododendrums, paulia arborea, dentzie nouveau; 1500 rosiers nouveaux, meunerai et autres: arbres à fruits, poiriers, pommiers, cerisiers, pruniers, vignes, pêchers nouveaux, abricotiers, framboisiers perpétuels, fraisiers, groseilliers différentes espèces. Les bulbes à fleurs, amaryllis, dahlias nouveaux, graines de fleurs, 15 nouvelles espèces d'œillets nouveaux qui ont paru à l'exposition; potagères, différentes espèces. Le tout à des prix les plus modérés.

Nota—MM. les amateurs qui voudront bien nous honorer de leur confiance voudront bien passer rue de Chartres No 136, près l'hôtel St Louis. On se charge des emballages et des envois pour la campagne et l'étranger. Des catalogues sont délivrés gratis audit magasin rue de Chartres 136.
11janv—3m

Ben Kittredge & Co.,

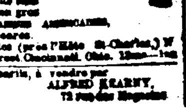

Importateurs de FUSILS et ARMES DE CHASSE, de tous genres. Marchands en gros et en détail, de CARABINES AMÉRICAINES, armes à feu de toutes genres.
No 55, rue St-Charles (près l'Hôtel St-Charles,) N. O. et No 134, Main street Cincinnati, Ohio. 13mai—1an

COUPEROSE—40 barils, à vendre par ALFRED KEARNY,
16 fév 72 rue des Magasins

ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu qu'aujourd'hui, pardevant moi, Selim Magner, notaire public dans et pour cette ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté, se sont présentées les personnes dont les noms figurent ci-après;

Lesquelles ont déclaré, qu'en vertu des lois de l'État de la Louisiane, relativement à l'organisation de corporations dans cet État, elles ont arrêté et s'engagent et, par les présentes, arrêtent et s'engagent mutuellement ainsi que ceux qu'elles représentent, à établir une Compagnie d'Assurance; dans le but et sous les obligations, les stipulations et les règlements suivants, savoir:

ARTICLE PREMIER.—Cette Compagnie sera établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et sera désignée et connue sous le nom de "UNION INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS" (Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.)

ARTICLE DEUXIEME.—Le but de la Compagnie est déclaré être d'assurer les navires et autres bâtiments de mer, les bateaux à vapeur et autres bâtiments, le fret, les salaires des marins, les marchandises, les denrées, l'or, l'argent, les billets de banque, les traites, les commissions, les profits, l'or et l'argent en barre, et tous les risques sur mer ou sur les rivières, le transport intérieur et ce qui est assuré habituellement, les maisons, les magasins, les presses à coton et autres bâtisses, billets et autres articles contre l'incendie; la vie, l'intérêt sur les prêts à la grosse. En d'autres termes, le but de la Compagnie est d'effectuer des assurances de toutes sortes contre les risques de la mer, des rivières et sur la vie. Elle pourra réassurer contre les risques quelconques qu'elle aura assurés ou assurera, et toutes les cotations, quelles qu'elles soient, devront être remises au Président de la Compagnie qui sera nommé comme il est dit plus bas.

ARTICLE TROISIEME.—Le montant du capital est fixé à deux cent cinquante mille piastres, divisé en deux mille cinq cents actions de cent piastres chacune, qui devront être payées à l'époque et de la manière suivante, savoir: Les souscripteurs paieront, à l'époque où ils souscriront, vingt piastres comptant sur chaque action, et donneront leurs billets à l'ordre de la Compagnie pour les autres quatre-vingts piastres sur chaque action, payables sur demande, à telle époque et de telle manière que le Président et les Directeurs de la Compagnie pourront indiquer, pourvu que ledit paiement se fasse par versement de vingt piastres sur chaque action, à telles époques que pourront désigner le Président et les Directeurs, et il sera donné quarante jours d'avis, dans deux des journaux de cette ville, du paiement ou des paiements à effectuer.

ARTICLE QUATRIEME.—Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie seront exercés par une direction composée de neuf personnes qui seront élues le Deuxième lundi de juillet de chaque année, au bureau de la Compagnie. Il sera donné avis de cette élection dix jours d'avance, dans deux des journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. La direction nommera inspecteurs trois des actionnaires qui présideront à ces élections, et si l'un des dits inspecteurs refuse ou manque de se présenter, le président nommera d'autres inspecteurs pour remplir les vacances. La direction ainsi élue entrera en fonction le deuxième lundi suivant et exercera ces fonctions pendant un an ou jusqu'à ce que ses successeurs soient nommés. La première élection aura lieu dans les quinze jours qui suivront cette date et après avis dûment publié comme il est dit plus haut. Messieurs Albin Rochereau, J. W. Zacharie et John Dolhonde, tous de cette ville, sont par les présentes nommés inspecteurs de la dite première élection et les personnes qui seront élues exerceront leurs fonctions jusqu'au quatrième lundi de juillet mil huit cent cinquante-huit, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans toutes les élections, les personnes qui recevront une pluralité des voix seront considérées dûment élues et, dans le cas où il n'y aurait pas d'élection le susdit jour, le président ordonnera une nouvelle élection qui devra avoir lieu dans les six jours suivants et en donnera avis dans deux des journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Chaque actionnaire aura droit à un vote pour chaque action qu'il, qu'elle ou qu'eux auront, pourvu qu'aucun individu, aucune corporation ou compagnie n'ait pas plus de vingt voix.

Dans toutes les élections de Directeurs, les votes peuvent être donnés en personne ou par délégué et aucune personne ne votera, après la première élection, sur une action qui lui aura été transférée dans les quatre-vingt-dix jours qui auront précédé ladite élection.

Chaque détenteur de certificat de profit pourra voter à toutes les élections de Directeurs, pourvu que ledit vote soit donné pour des actionnaires de la Compagnie, et aura droit à un vote pour chaque cent piastres de certificat de profit, pourvu qu'aucun individu aucune corporation ou Compagnie n'ait droit à plus de cinq votes et aucune personne ne votera sur un certificat de profit qui lui aura été transféré dans les six mois qui auront précédé ladite élection.

ARTICLE CINQUIEME.—A l'expiration de la charte de cette Compagnie ou plus tôt si les actionnaires l'ordonnent comme il est dit plus bas, les affaires de la dite Compagnie seront liquidées, ses dettes seront payées sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés par les Directeurs et qui exerceront leurs fonctions jusqu'à parfaite liquidation des affaires de la Compagnie.

ARTICLE SIXIEME.—La Compagnie commencera les affaires dès que la somme de cent mille piastres aura été souscrite et la dite Compagnie existera vingt cinq ans à partir de la date de cet acte. Elle aura un sceau sur lequel seront les armes de l'État de la Louisiane avec le nom de la Compagnie sur la marge.

ARTICLE SEPTIEME.—La Compagnie pourra acheter, recevoir et posséder des meubles et des immeubles, vendre, aliéner et disposer des dits meubles et immeubles, poursuivre en justice et être poursuivie, assigner ou être assignée et exercer tous les droits, pouvoirs et toutes les immunités accordées par la loi de mil-huit-cent-cinquante-cinq ou autre qui aurait été voté.

ARTICLE HUITIEME.—Aucune personne ne pourra être ou devenir membre de la Direction de la dite Compagnie si elle n'a pas en son nom ou au nom d'une maison commerciale dont elle est associée au moins dix actions du capital de la Compagnie.

La Direction devra, à sa première assemblée, annuellement, élire un Président qui sera choisi parmi les membres de la Direction et qui exercera ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le Président présidera toutes les réunions de la Direction et dirigera les affaires de la Compagnie en général, sous la surveillance de la Compagnie. Il sera du devoir du Président de signer toutes les polices.

ARTICLE NEUVIEME.—La Direction aura le droit de nommer les officiers, les commis et les employés qui seront nécessaires à la direction des affaires de la Compagnie et pourra adopter les règlements nécessaires à la dite Compagnie. Elle fixera le salaire du président et de tous les officiers, commis et employés de la dite Compagnie.

ARTICLE DIXIEME.—Ladite compagnie ne devra pas trafiquer directement ou indirectement en achetant ou vendant des marchandises, mais ladite compagnie pourra disposer d'hypothèque ou d'actions qui lui auront été données en garantie de propriété qui lui auront été transférées en paiement de dettes contractées antérieurement ou de propriétés qu'elle aura acquise en vente publique par jugement ou par droit de saisie par elle obtenue, ou de tous meubles ou immeubles qui lui auront été abandonnés pour ou concernant ses opérations commerciales.

ARTICLE ONZIEME.—La dite Compagnie pourra placer son capital et ses valeurs de surplus en bons, ou sur hypothèque, ou en propriétés foncières de rapport et libres de toute obligation, lesquelles devront dans tous les cas être estimées à une valeur double de la somme empruntée. Elle pourra encore placer les profits provenant de ses affaires en bons ou inscriptions de fonds créés en vertu de lois des États-Unis ou de l'État de la Louisiane, ou de corporations du dit État, ou prêter sur nantissement et garantie des dits bons, sécurités ou inscriptions de fonds; pourvu que l'intérêt demandé ne soit jamais stipulé au-dessus de huit pour cent par an; et que, dans les dits pouvoirs, rien ne puisse être interprété de manière à autoriser la Compagnie à escompter du papier négociable ni à faire aucune autre opération de banque.

ARTICLE DOUZIEME.—Les actionnaires ne pourront être responsables d'aucune perte au-delà du montant respectif de leur souscription.

ARTICLE TREIZIEME.—Tout souscripteur ou actionnaire, qui négligera de parfaire un paiement ordonné par la Direction, perdra le bénéfice de tous ses paiements antérieurs qui resteront acquis à la Compagnie, et cessera d'être actionnaire de la Compagnie.

ARTICLE QUATORZIEME.—Il sera déclaré annuellement un dividende sur la partie des profits que la Direction jugera convenable de distribuer, mais la proportion des primes reçues sur des risques non terminés au moment de déclarer le dividende ne sera pas considérée comme faisant partie des profits de la Compagnie; et en cas de pertes par lesquelles le fonds capital de la Compagnie serait entamé, il ne sera déclaré aucun dividende ultérieur jusqu'à ce que le capital ait été parfait par les profits.

ARTICLE QUINZIEME.—Les assurés participeront aux dividendes annuels qui seront déclarés, dans la proportion des primes qu'ils auront payées pendant l'année, et les actionnaires dans la proportion du capital payé; pourvu que leur proportion de participation aux dividendes n'excède jamais la moitié du capital entier, à savoir: cent vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE SEIZIEME.—Les assurés qui demanderont et recevront un escompte de dix pour cent sur le montant de leur prime, feront par ce fait abandon aux autres assurés et aux actionnaires de tous leurs droits aux profits de la Compagnie.

ARTICLE DIX-SEPTIEME.—Les assurés, en paiement de leur part de dividendes, recevront un certificat de profits portant six pour cent d'intérêt; les dits certificats seront signés par le président et le secrétaire, et seront payables après quatre ans; ils contiendront cette clause, que, dans le cas où les pertes de la Compagnie excéderaient dans une année quelconque les primes encaissées et absorberaient le fonds de réserve, et le capital, en tout ou en partie, les dits certificats seraient réduits de manière à combler le déficit.

ARTICLE DIX-HUITIEME.—Il ne sera pas délivré de certificats pour des fractions entre dizaines, ni pour aucune somme au-dessous de dix dollars; toutes ces parties fractionnelles de dizaines et toutes sommes au-dessous de dix dollars seront passées au fonds contingent de la Compagnie, qui sera mis en réserve pour le bénéfice des actionnaires; et aussitôt que le fonds de réserve ainsi créé excédera cent mille dollars, l'excédant sera distribué chaque année aux actionnaires, au prorata de leur souscription.

ARTICLE DIX NEUVIEME.—Les actionnaires recevront leur part des dividendes en espèces, mais le montant qui leur sera ainsi payé n'excédera pas dix pour cent de la portion du capital payé, et la balance sera portée au crédit du capital restant dû jusqu'à son entier paiement, après lequel il sera du devoir du Président et des directeurs de délivrer aux actionnaires des certificats d'actions payés en plein, et d'allouer aux dites actions la portion du dividende qui afférera au capital en vertu de l'article quinzième.

ARTICLE VINGTIEME.—A l'expiration d'une année à partir de la date de la première police d'assurance, et dans le délai d'un mois, et ensuite dans le courant du premier mois de chaque année subséquente, les Directeurs feront publier au moins dans deux journaux de la Nouvelle-Orléans, un état des affaires de la Compagnie, établi d'après ses livres et certifié véritable sous serment par le Président et le Secrétaire, et cet état fera foi pour toutes personnes ayant droit à renouveler des certificats de profits.

ARTICLE VINGT-UNIEME.—Il ne sera fait aucun transfert d'actions excepté sur les livres de la Compagnie, et la responsabilité de l'actionnaire envers la Compagnie pour le montant restant dû sur les actions à transférer ne cessera que lorsque la Direction aura consenti à recevoir du nouveau propriétaire des dites actions un ou plusieurs billets pour le montant restant dû sur les actions à lui transférer.

ARTICLE VINGT DEUXIEME.—Le présent acte de corporation peut être modifié, changé ou amendé, si la dite Compagnie peut être d'accord par une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but et avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à la dite assemblée.

ARTICLE VINGT-TROISIEME.—Les noms et l'intérêt respectif des parties au présent acte sont ainsi qu'il suit, à savoir:

NOMS.	ACTIONS.	MONTANT
LAURENT MILLAUDON	20	$2000
ABAT, GENERES & CO	20	2000
EUGENE ROCHEREAU & CO	20	2000
V. & E. MAIGNAN	20	2000
VICTOR BURTHE	25	2500
ACHILLE CHIAPELLA	25	2500
LOBIT & CHARPANTIER	20	2000
JOSEPH AVET	20	2000
A. D. GRIEFF & CO	20	2000
A. CARRIERE	20	2000
C. KOHN & RYAN	50	5000
A. BROUSSEAU	20	2000
C. CAVAROC & CO	40	4000
LOUIS F. MAXENT	20	2000
BEAU-SEJOUR BOISBLANC	25	2500
J. W. ZACHARIE	20	2000
ARNAUD PEPIN	20	2000
ROMAIN BRUGIER	20	2000
QUEYROUZE & LANGSDORFF	20	2000
BOULIGNY & GANUCHEAU	25	2500
DARBY & TREMOULET	30	3000
ANTOINE GIRAUD	10	1000
P. LACESTIERE LABARRE	5	500
G. DE FERIET	5	500
NORBERT VIGNIE	5	500
ADOLPHE LANAUZE	5	500
P. A. LANAUZE	10	1000
J. J. ALBERT	10	1000
LEON PIERRE & CO	30	3000
EDWARD BARNETT	5	500
H. SERRES	5	500
P. CUSACHS, BROS. & Co	25	2500
MARTIN OWEN & COBB	50	5000
JOHN O. WOODRUFF & Co	20	2000
S. & A. HENDERSON & Co	10	1000
R. W. ADAMS & Co	10	1000
JOHN B. MURISON	10	1000
JOSEPH DEYNOODT	40	4000
DOMINIQUE LANATA	25	2500
JOSEPH LANATA	20	2000
CHARLES TALAMON	15	1500
J. GOLDSTEIN	10	1000
J. J. GIDIERE	5	500
JULES DOLHONDE	10	1000
ALDRICK & PERRET	20	2000
SHAW & ZUNTS	20	2000
O. CONERY	10	1000
BELLOCQ, NOBLOM & Co	20	2000
Par pro. J. LEVOIS, CHAUVIN	10	1000
OLYMPE BOISSE & Co	10	1000
GERMAIN DUCATEL Jr	5	500
P. DUREL & Co	10	1000
ARTH. DREZ	15	1500
CESTIA & Co	40	4000
JOSEPH N. ROBERT	25	2500
J. CRUSIUS	20	2000
KEEP, BARD & Co	20	2000
J. H. EIMER	50	5000
ANTONIO COSTA	20	2000
PABLO GELPI	16	1600
ALPHONSE DREZ	10	1000
J. M. BASUALDO	20	2000
LAPENE & FERRE	10	1000
FULGENCE BICAU	10	1000
PAUL TRICOU	20	2000
J. M. LAPEYRE	20	2000
A. DESSOMMES	30	3000
C. BLANCHIN	20	2000
L. A. FOUCHER	5	500
LION & PINSARD	10	1000
I. PINSARD	20	2000
CH. GERSTENNEGGER	5	500
P. CAZENAVE	20	2000
ISIDORE LOMBARD	20	2000
CHAS. DUNTZE	5	500
BLAZI	5	500
A. GRAILHE	20	2000
F. W. COELER	10	1000
H. MEUGENS	10	1000
PERDREAUVILLE & BROS	10	1000
J. S. MEILLEUR	15	1500
R. PAINPARE	15	1500
C. OLIVIER	25	2500
JEAN PETIT	10	1000
J. A. BAQUIE	10	1000
L. D. SARPY	20	2000
EMILE SEIGNOURET	20	2000
G. F. WEISSE & CO	20	2000
G. F. WEISSE	10	1000
VEUVE BROUKER	30	3000
ANNETTE MINET	10	1000
B. TOLEDANO & TAYLOR	25	2500
B. SALOY	25	2500
G. LE GARDEUR Jr	10	1000
L. LE GARDEUR	10	1000

Fait, passé et clos en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour du mois de mars de l'année mil-huit cent cinquante-sept, en présence de Edward G. Gottschalk et Forester Brugier, témoins compétents, qui ont signé aux présentes, avec les parties et moi, notaire, audit.

(L'original est signé:)

LAURENT MILLAUDON....vingt actions
ABAT, GENERES & CO....vingt actions
EUG. ROCHEREAU & CO....vingt actions
V. & E. MAIGNAN....vingt actions
VICTOR BURTHE....vingt-cinq actions
A. CHIAPELLA....vingt-cinq actions
LOBIT & CHARPANTIER....vingt actions
J. AVET....vingt actions
A. D. GRIEFF & CO....vingt actions
A. CARRIERE....vingt actions
C. KOHN & RYAN....trente actions
A. BROUSSEAU....vingt actions
C. CAVAROC & CO....vingt actions
LOUIS F. MAXENT....vingt actions
J. W. ZACHARIE....vingt actions
BEAU SEJOUR BOISBLANC....vingt-cinq actions
AD. PEPIN....vingt actions
R. BRUGIER....vingt actions
QUEYROUZE & LANGSDORFF....vingt actions
BOULIGNY & GANUCHEAU....vingt-cinq actions
DARBY & TREMOULET....trente actions
ANT. GIRAUD....dix actions
PRE. LACESTIERE LABARRE....cinq actions
G. DE FERIET....cinq actions
NORBERT VIGNIE....cinq actions
ADOLPHE LANAUZE....cinq actions
P. A. LANAUZE....dix actions
J. J. ALBERT....dix actions
LEON PIERRE & Co....trente actions
H. SERRES....cinq actions
EDWARD BARNETT....cinq actions
P. CUSACHS, BROS & Co....vingt-cinq actions
MARTIN, OWEN & COBB....cinquante actions
JNO. O. WOODRUFF & Co....vingt actions
S. & A. HENDERSON & Co....dix actions
R. W. ADAMS & Co....dix actions
JNO. B. MURISON....dix actions
JOS. DEYNOODT....quarante actions
DOMINIQUE LANATA....vingt-cinq actions
J. LANATA....vingt actions
CHS. TALAMON....quinze actions
J. GOLDSTEIN....dix actions
J. J. GIDIERE....cinq actions
JULES DOLHONDE....dix actions
L. A. FOUCHER....cinq actions
L. LE GARDEUR....dix actions
G. LE GARDEUR, Jr....dix actions
VEUVE BROUKER....vingt actions
ANNETTE MINET....dix actions
ALDRICK & PERRET....vingt actions
SHAW & ZUNTS....vingt actions
O. CONERY....dix actions
BELLOCQ, NOBLOM & Co....vingt actions
Pr proc. J. LEVOIS, CHAUVIN....dix actions
OLYMPE BOISSE & Co....dix actions
GERMAIN DUCATEL, Jr....cinq actions
P. DUREL & Co....dix actions
ARTH. DREZ....quinze actions
CESTIA & Co....quarante actions
JOS. N. ROBERT....vingt-cinq actions
J. CRUSIUS....vingt actions
KEEP, BARD & Co....vingt actions
J. H. EIMER....cinquante actions
ANT. COSTA....vingt actions
P. GELPI....seize actions
ALPHONSE DREZ....dix actions
J. M. BASUALDO....vingt actions
LAPENE & FERRE....dix actions
FULGENCE BICAU....dix actions
PAUL TRICOU....vingt actions
J. M. LAPEYRE....vingt actions
A. DESSOMMES....trente actions
C. BLANCHIN....vingt actions
LION & PINSARD....dix actions
I. PINSARD....vingt actions
CH. GERSTENNEGGER....cinq actions
C. KOHN & RYAN....vingt actions
P. CAZENAVE....vingt actions
ISIDORE LOMBARD....vingt actions
CHS. DUNTZE....cinq actions
BLAZI....cinq actions
A. GRAILHE....vingt actions
F. W. COELER....dix actions
H. MEUGENS....dix actions
PERDREAUVILLE BROS....dix actions
J. S. MEILLEUR....quinze actions
R. PAINPARE....quinze actions
C. OLIVIER....vingt-cinq actions
JEAN PETIT....dix actions
C. CAVAROC & CO....vingt actions
J. A. BAQUIE....dix actions
L. D. SARPY....vingt actions
EMILE SEIGNOURET....vingt actions
G. F. WEISSE & CO....vingt actions
G. F. WEISSE....dix actions
B. TOLEDANO & TAYLOR....vingt-cinq actions
B. SALOY....vingt-cinq actions
E. G. GOTTSCHALK.
F. BRUGIER.
S. MAGNER, notaire public.

Certifié pour copie conforme à l'acte original enregistré dans mon étude. En foi de quoi j'ai délivré la présente copie sous ma signature et mon sceau d'office, ce quatrième jour de mars, mil huit cent cinquante sept.

S. MAGNER, notaire public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, certifie que la présente charte a été enregistrée ce jour, dans mes bureaux, au livre des Sociétés No 3, Folio 528 à 536 inclusivement.
Nouvelle Orléans, 4 mars 1857.
EMILE WILTZ, Conservateur
6 mars

Départ pour la Californie.
Jour de départ; VENDREDI, 20 mars, à 8 heures précises du matin.

Pour la Californie via la Havane, Aspinwall et Panama.—Le steamer PHILADELPHIA, capitaine A. G. Gray, partira de son wharf, vis à vis la rue St Joseph, comme il est dit ci-dessus, avec les passagers et les malles des États-Unis. Il se reliera à la Havane avec le steamship GRANADA et à Panama avec le steamship GOLDEN AGE. Les jours de départ auront lieu à l'avenir le 5 et le 20 de chaque mois, de ce port via la Havane. On peut se procurer des billets pour tout le parcours, au bureau de
11ms ARMSTRONG, HARRIS & CO, 48, rue Natchez.

Ligne de steamships de la malle des E.-U.
Jour de départ, VENDREDI, 20 mars, à 8 heures précises du matin.

POUR NEW YORK, CHARLESTON, KEY WEST et la HAVANE.—Pour New York par la voie de la Havane. Le magnifique vapeur PHILADELPHIA, commandé par le capitaine A. G. Gray, partira du wharf situé au pied de la rue ST-JOSEPH pour New-York, par la voie de la Havana, JEUDI, 5 mars à 8 heures précises du matin, avec la malle et les passagers. Le steamer se reliera, à la Havane avec le steamer ISABEL, pour Charleston, via Key West. Pour frêt ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, No. 73, rue des Magasins.
11 mars JENNINGS, LAUGHLAND & Co, Agents

TEXAS.
Jour de départ: Dimanche, 15 mars 8 heures du matin.

Compagnie des steamers du Sud—POUR GALVESTON ET INDIANOLA — Ligne de la Malle des États-Unis.—Le nouveau et magnifique steamship LOUISIANA, commandant W. H. Talbot, partira comme il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord ou à
HARRIS, MORGAN & Co, au pied de la rue Julia, en face du débarcadère des steamships.

Les steamships de cette Ligne paieront dorénavant le déchargement de marchandises de Powder horn à Lavaca.

Les expéditionnaires devront se procurer les connaissements du steamer; il n'en sera pas signé d'autres. 9mars

Jour de départ, JEUDI, 26 mars, à 8 heures. Compagnie des steamers du Sud—POUR BRAZOS SANTIAGO, par la voie de Galveston et d'Indianola—Ligne de la malle des E-U.—Le nouveau et magnifique steamer ATLANTIC, commandant Henry Sheppard, partira comme il est dit plus haut, à huit heures précises. Pour frêt ou passage, (beaux emménagements, passagers de chambre) s'adresser à
HARRIS, MORGAN & CO, au pied de la rue Julia, en face du débarcadère des steamships

Les expéditionnaires devront se pourvoir les connaissements du steamer; il n'en sera pas signé d'autre. 13 mars

Partant JEUDI, 19 mars, à 8 heures A. M. Compagnie des Steamers du Sud.—POUR GALVESTON ET INDIANOLA—Ligne de la malle des États-Unis.—Le nouveau et magnifique steamship CHARLES MORGAN, commandant H. Place, partira comme il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage (excellents emménagements) s'adresser à bord ou à
HARRIS, MORGAN & Co, au pied de la rue Julia, en face du débarcadère des steamships.

Les steamships de cette ligne paieront dorénavant le déchargement des marchandises de Powder Horn à Lavaca.

Les expéditionnaires devront se procurer les connaissements du steamer: il n'en sera pas signé d'autre. 18 mars

Passagers de chambre pour New-York. $65 00.
LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS
Une fois par semaine.
Les nouveaux et magnifiques steamers
AUGUSTA, 1500 do do M. S. Woodhull,
FLORIDA, 1300 do do Isaac Crowell,
ALABAMA, 1300 do do G. R. Schenck,
PARTIRONT DE SAVANNAH
Tous les SAMEDIS.

Ces trois steamers comptent parmi les plus grands de la côte et il n'y en a pas qui les surpasse sous le rapport de la vitesse, de la sécurité et du confort. Ils font le voyage en cinquante à soixante heures et sont commandés par des officiers expérimentés, prudents et polis. Les chambres sont belles et offrent tous les avantages possibles pour un voyage à New York.

Passagers de chambre pour New-York $65
do d'entrepont do $
AGENTS:
PADELFORD, FAY & co., à Savannah.
SAM'L L. MITCHILL, 13, Broadway, N.Y.

PEPIN & Co.,
Jackson store, encoignure des rues St-Anne et Chartres, et Magasin Rouge, entre les deux marchés, le plus près du marché aux viandes.

L'ATTENTION spéciale des dames est appelée sur le beau stock bien assorti de marchandises et d'articles de fantaisie du Jackson store. Ces marchandises sont offertes à très bas Prix et comprennent entre autres:
Grenadines, chalys, soieries, barèges;
Organdis, jaconas, brillants, batistes;
Ginghams, linons, mousseline unies;
Mousselines à carreaux et à jours, jaconas blancs;
Batiste, linons Victoria, nansouks;
Tarlatanes, mousselines damassées et jaconats.
Toiles imprimées, de blanche d'Irlande;
Crêpes, plaidies, brillantes;
Nappes et serviettes fil damassées;
Coton et toile à chemises, 5-4, 5-4, 10-4, 11-4, 12-4, 13-4;
Coutil gris et de fil de Russie;
Toile du Nord, mouchoirs notre français;
Burnous, bombasins, alpacas;
Soieries en couleur et noires, mantelets toile et application.
Mitaines en fil et gant, éventails, rubans;
Valenciennes et dentelles fil; batiste fil, broderies;
Bonneterie, parapluies de soie, parasols, marquises;
Calicots français, anglais et américains;
Tulles [illegible] galerie, etc.
11 mars A. PEPIN & Co.

Le soussigné, agent pour la vente [illegible] HARMONY [illegible] S. GARCIA & Co.

MEDICAMENTS.

REMEDE WASHINGTON
Les remèdes Washington
Compagnie pharmaceutique et générale.

Ces remèdes, bien qu'ils ne soient connus que depuis peu de temps, sont adoptés partout. [illegible] la guérison de personnes que les médecins les plus distingués avaient condamnées.

Les remèdes Washington sont au nombre de quatre, savoir:

Le Washington Purifier,
Employé avec le *Washington Salve,*
guérit radicalement les maladies suivantes:
Scrofules, Lèpre, Syphilis, Scorbut, Teigne, Pimples, Gale, Dartres, Vieilles plaies, Ulcères scrofuleuses, Panaris, Maladies mercurielles, Hémorroïdes, Érysipèle, Fistules, Abcès, Gale de chien, Maladies de la peau.
Et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang.

Les remèdes Washington pour les Rhumatismes intérieurs et extérieurs,
Sont infaillibles contre les maladies suivantes:
Rhumatismes, Foulures, Bruisures, Engelures, Courbature, Crampe, Douleurs au côté, Plaies, Enflures inflammatoires, Torticolis, Douleurs à l'estomac, Oignons, Rhumatisme, Blessures, Goutte, Contraction des nerfs, Névralgie, Paralysie, Meurtrissures.

Dans tous les cas où un stimulant externe est nécessaire, l'Onguent Washington pour les rhumatismes est supérieur à toutes les autres préparations.

Les remèdes Washington seront vendus dorénavant aux bas prix suivants: le Salve et l'Onguent dans des bocaux de 50 cts et d'une piastre; le Purifier et le Remède Interne, pour les rhumatismes, dans des bouteilles d'une et de deux piastres.

A vendre, en gros et en détail, au DEPOT DES REMEDES WASHINGTON, No 168, rue Poydras, Nlle-Orléans.
MICKLEJOHN & Co, seuls propriétaires.
A vendre également par J. WRIGHT & Co, et
2 fév—6 m v et c O O WOODMAN.

LES CELEBRES AMERS ALLEMANDS DU Docteur HOOFLAND,
PRÉPARÉS PAR
Le Dr C. M. JACKSON, de Philadelphie, Pie.,
Guérissent radicalement
La Maladie de foie, la Dyspepsie, la Jaunisse,
La faiblesse chronique ou nerveuse et toutes les maladies provenant du foie ou d'un mauvais estomac.

Tels que la Constipation, les Hémorrhoïdes, le Sang à la tête, le Nausées, le dégoût de la Nourriture ou poids à l'estomac, Rapports aigres, tremblement au creux de l'estomac, étourdissements, Respiration précipitée et difficile, étouffement quand on est couché, faiblesse de la vue, Points devant les yeux, douleur sourde à la tête, manque de respiration, jaune de la peau et des yeux, douleur au côté, au dos, à la poitrine et aux membres, démangeaison de la peau, craintes constante du mal et un grand découragement.

Le propriétaire, en appelant l'attention du public sur cette préparation, est convaincu de son efficacité contre les maladies dont il est question plus haut.

Ce n'est pas un nouveau remède dont on n'a jamais fait l'essai; le peuple américain le connaît depuis dix ans et le recherche plus qu'aucune autre médicament de ce genre. Le nombre de certificats transmis par les médecins et les citoyens les plus distingués du pays, est immense. En parcourant avec soin l'almanac que le propriétaire publie annuellement et que donnent ses agents, les incrédules seront convaincus que les Amers du Dr Hoofland méritent la célébrité qu'ils se sont acquise.

Le principal bureau et la fabrique sont au **No 96, Arch St.,** Philadelphie, Pie

A vendre, à la Nouvelle Orléans, par J. WRIGHT & Co,
Nos 21 et 151, rue de Chartres

LA PLUS GRANDE
DÉCOUVERTE EN MÉDECINE DE L'ÉPOQUE.

MR KENNEDY, de Roxbury, vient de découvrir, dans un champ de pâturage, une plante qui guérit TOUTES SORTES D'HUMEURS, depuis la scrofule la plus dangereuse jusqu'au simple bouton. Il en a fait un remède qu'il a administré à plus de onze cents personnes dont deux seulement (c'étaient des cas de scrofule) n'ont pas été guéries. M. Kennedy a reçu plus de deux cents certificats de citoyens demeurant à une vingtaine de milles de Boston.

Deux bouteilles (garanti) guérissent un bouton à la bouche.
Une ou trois bouteilles guérissent les plus affreux boutons à la figure.
Deux ou trois bouteilles purifient la bile.
Deux bouteilles (garanti) guérissent le plus affreux chancre à la bouche et à la poitrine.
Trois ou cinq bouteilles guérissent l'érysipèle la plus dangereuse.
Une ou deux bouteilles guérissent toutes les humeurs d'yeux.
Deux bouteilles empêcheront les oreilles de couler et les boutons à la tête.
Une bouteille guérit les éruptions de la peau.
Deux ou trois bouteilles guérissent la plus affreuse dartre.
Deux ou trois bouteilles guérissent le rhumatisme le plus invétéré.
Cinq ou huit bouteilles guérissent la scrofule la plus dangereuse.

On éprouve toujours un soulagement à la première bouteille et une guérison radicale est certaine quand on prend la quantité indiquée plus haut.

Rien ne semble plus impossible, à ceux qui ont employé vainement les remèdes extraordinaires du jour, qu'une simple plante qui croît dans les champs de pâturages et le long des murs en pierres, puissent guérir toutes les humeurs, c'est cependant un fait reconnu. Si vous avez une humeur, il faut qu'elle sorte. L'efficacité de ce remède est générale. J'en ai vendu plus de mille bouteilles dans les environs de Boston. J'en connais les vertus. C'est à cette préparation que sont dues les guérisons les plus merveilleuses dont on ait entendu parler au Massachusetts. Je l'ai administrée à des personnes de soixante ans. J'ai vu des enfants étiolés, pâles et d'un teint maladif revenir à la santé après en avoir pris une bouteille.

Une bouteille suffit toujours aux personnes sujettes à la migraine. Ce remède soulage beaucoup ceux qui ont un catarrhe ou le vertige. Des personnes qui souffraient depuis cinq ans de constipation, ont été guéries. Lorsque le corps est sain, le remède agit facilement, mais quand il y a de l'irrégularité dans le système, la sensation est étrange, mais il ne faut pas s'en effrayer, elle disparait toujours au bout de quatre jours ou d'une semaine. Les conséquences n'en sont jamais fâcheuses; on se sent au contraire tout autre quand la sensation est passée. J'ai entendu faire les plus grands éloges de cette préparation.

Prix $1. Fabriqué par DONALD KENNEDY, No 120 rue Warren, à Roxbury, Mass.
A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co,
12janv—1an—3f p v b c Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Le Fourneau à bagasse.

PATENTE le 4 décembre 1855; le même, patenté le 6 août 1856, une nouvelle patente accordée le 6 août 1856, à M. H. Gilman, de la Nouvelle Orléans. Ce fourneau est employé maintenant sur DIX HUIT plantations de la Louisiane et réunit avec un succès sans égal, six qualités distinctes et importantes, savoir:

1.—Il fonctionne entièrement à l'aide d'un tirant naturel.
2.—Il n'y a ni barre de fer ni d'autres fers dans l'intérieur.
3.—Il n'est jamais nécessaire de remuer ou de toucher la bagasse après qu'elle est tombée de la portière dans le lit du fourneau.
4.—Il sèche complètement la bagasse dans le fourneau où elle reste [illegible] exposée à une forte chaleur, avant qu'elle atteigne le point de combustion.
5.—Il ne forme pas de résidu et la cendre [illegible] transportée, par le tirant, dans un second compartiment, [illegible].
6.—Il brûle toute la bagasse d'une plantation, [illegible].

Le fourneau construit d'après la nouvelle patente du 6 août 1856 est ouvert sans l'aide de [illegible] et s'ouvrant par le poids de [illegible].

C'est le seul fourneau à bagasse qui réunisse ces qualités, soit en théorie soit en pratique.

Un examen des patentes, du cahier des charges et des dessins (on peut se les procurer en s'adressant aux soussignés) prouvera que ce fourneau est construit d'après des principes entièrement scientifiques, tout à fait différents des autres fourneaux patentés. [illegible]

Les soussignés sont prêts à vendre ces fourneaux et à les mettre en état de fonctionner.

Ils prient les planteurs sucriers de vouloir parcourir les certificats.
E. GARVER COMPANY, No 70, rue Gravier.
S. H. GILMAN, No 51, rue Natchez
5 déc—1an 8m

BOUILLOIRE A VAPEUR DE FOWLER.
Patentée le 30 septembre 1856.

CETTE bouilloire permet de faire une grande économie de combustible, occupe très peu de place et nettoie elle-même, se répare facilement et ne coûte pas plus que la bouilloire ordinaire.

Nlle-Orléans, 5 décembre 1856

Je certifie que nous nous servions jusqu'ici des bouilloires à deux cylindres, de 22 pieds de long et 34 pouces de diamètre, pour faire fonctionner une presse à coton de Tyler de 36 pouces. La consommation de charbon était de douze barils par jour. Nous nous servons maintenant d'une des bouilloires à vapeur patentées, de M. D. H. Fowler, elle fait parfaitement l'ouvrage et ne consume que cinq barils de charbon par jour, ce qui est une économie de près de 60 pour cent. Je la considère comme la bouilloire la plus économique qu'il y ait en ce moment et je crois qu'il est de l'intérêt de ceux qui se servent de la vapeur de l'adopter. Les personnes intéressées à bien connaître le combustible peuvent se convaincre de ce fait en venant au "Tower Steam Cotton Press" où la bouilloire fonctionne aujourd'hui.
H. STREAM.

Je partage entièrement l'opinion de M. Stream, ingénieur de la compagnie. J'ai mesuré la quantité de charbon qu'il a fallu pour faire fonctionner la bouilloire.
F. J. FORSTALL,
Secrétaire du "Levee Steam Cotton Press"

Pour les détails relativement aux droits individuels et aux droits de fabriquer et de vendre pour d'autres États, s'adresser au soussigné, à sa manufacture, rue Baronne, No 171, rue Baronne, où l'on fait des bouilloires de toutes espèces dans le plus bref délai.
20 janv—3m DAVID H. FOWLER.

Équipage et Fourneau à bagasse.

LE soussigné est prêt à conclure des marchés avec plein garantie, pour faire des réparations, à l'aide du fourneau à bagasse et de l'équipage de Gilman, il ne lui faudra pas plus d'une demi corde de bois par bouchot pour cuire le jus [illegible] pour broyer la canne et faire le sucre.

On fait fonctionner l'équipage présentement comme les anciens équipages; il faut un nombre égal de personnes pour nettoyer le jus. Une personne suffit pour le fourneau, de façon que la bagasse n'est jamais touchée après qu'elle y est entrée.

Pour plus de renseignements, s'adresser à
SAM. H. GILMAN, 51, rue Natchez
5 jan—1an e o

Fusils fins de Londres.

LE soussigné, seuls agents de C. F. MANTON, de Londres, marchand et fabricant de FUSILS et FUSILS DE CHASSE, des simples et à doubles coups, [illegible] et à rappeler des marchandises [illegible] FUSILS et PISTOLETS [illegible].

HEATON & OLIVIER, No 60, rue de la Commune
20déc—2m

CHOCOLAT—1000 livres chocolat d'Espagne, [illegible] garanti véritable, [illegible] de la Havane, [illegible] à vendre par BONNEO & PERRER,
28 fév 34 rue Gravier

PRODUITS D'ESPAGNE—40 barriques vin rouge, Valdepeñas Vinos, Sous, [illegible]
A vendre par PABLO GELPI, 129, Vieille Levée

BARILS pour mélasse—[illegible] barils pour mélasse, à vendre par ALFRED KEARNY, 72 rue des Magasins
13 fév

VENTES A L'ENCAN.

Farine! Farine!
PAR R. R. SYKES, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 11 heures, il sera vendu [illegible] pour compte de qui il appartiendra, sur le [illegible] face de la rue St Joseph:
1000 barils de farine, plus ou moins avariée, sur le chaland No 3, capitaine J. Smith, venant de Cincinnati. Conditions—Comptant.

Eau-de-vie! Eau-de-vie!
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

SAMEDI 14 mars 1857, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 67 rue des Magasins:
20 boucauts d'eau-de-vie
8 caisses cognac Pinet Castillon & Co., 1842
10 do do Otard Dupuy 1849
5 do do Hennessy, bouché
2 do do do pale
11 do do J. & F. Martell
6 do Imperial Schiedam Gin
25 do Islay Scotch malt whiskey.
Conditions à la vente. 13mars

Marchandises sèches européennes et du pays.
PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi 14 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 39 rue de la Douane:
7 balles jaconats français;
5 do indiennes françaises;
10 caisses cotons-blancs;
200 douzaines de bas pour dames, dernier genre;
ÉGALEMENT:
150 lots de marchandises sèches assorties. 13mars

Grand stock de tapis de Bruxelles, velours et Ingrain.
Vente pour clore une société.
PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi 14 du courant, à leur magasin d'encan, No 35 rue de la Douane:
Tapis de Bruxelles, velours et Ingrain à trois plis, paillassons, nattes, corniches, garnitures de rideaux, couvertures de tables, glands, &c. 13 mars

Vin Muscat!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 14 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, au No 60 rue des Magasins:
92 caisses vin Muscat.
Conditions—comptant. 13 mars

Corde! Corde!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 14 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, au No 60 rue des Magasins:
30 rouleaux corde d'emballage.
Conditions—comptant. 13 mars

Grande vente spéciale de plantes, fleurs, arbustes, &c., importés de France.
PAR FRANCIS FERNANDEZ.

MARDI prochain, 17 du courant, à 10 heures et demie du matin, dans la rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Poydras, dans l'Amphithéâtre de Spalding & Rogers, il sera vendu, sans réserve, pour clore les affaires:
Une belle collection de plantes, fleurs, arbustes, etc., de choix, importés de France, en bon état et à vendre en lots au gré des acheteurs.
Conditions—Comptant. 13mars

Glaces françaises et tableaux à l'huile.
PAR BERNARD TURPIN.

MARDI 24 mars 1857, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin no 67, rue des Magasins:
Une collection de belles glaces françaises et de tableaux à l'huile, composée de:
161 glaces françaises richement encadrées, de diverses formes et grandeurs.
230 tableaux à l'huile, divers sujets, avec cadres dorés plus ou moins riches.
Le magasin sera ouvert le lundi 16 courant, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 5 heures P. M., tous les jours jusqu'à celui de la vente. Les acheteurs pourront se procurer des catalogues et examiner la collection.
10mar—7

Eaux de vie françaises, vins, sardines, &c.
Par BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI 31 mars 1857, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs, MM. R. Cabanne et Cie. No 40, rue de la Vieille Levée, pour clore diverses consignations:
400 futailles eaux de vie françaises, en 1/2, 1/4 et 1/8 de pipes, des marques suivantes: Bouteau, Castillon, Pelleris, Fort, Vve Selz, Gibon, Tao et co, James Morris, G. Augusta, Rithoret, Otard, Dupuy & co, Martel & co, etc, etc., toutes ces eaux-de-vie sont d'importation directe et sont sous les clefs de la douane.
3,300 caisses vin rouge de Bordeaux, Haut Talence, Margaux, St Julien, Haut-Brion, etc.
300 caisses sardines à l'huile, Philippe et Canaud.
100 do fruits au jus assortis
100 do fruits à l'eau de vie
100 do cerises à l'eau de vie
50 do prunes au jus
140 barriques vin rouge bon ordinaire
60 barriques vin rouge supérieur
40 barriques vin blanc
100 barils vin blanc, etc.
Conditions libérales. Les catalogues seront prêts trois jours avant la vente. 9 mars—6

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Jean Laisnelx.

CINQUIEME COUR de district de la Nouvelle-Orléans.—No 11,403.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi, 16 mars 1857, à midi, à l'Hôtel de St Louis, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, à la vente publique des biens ci-après décrits, saisis dans cette affaire, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Washington du Troisième District de la Nouvelle Orléans, compris dans l'îlet borné par les rues Levée, Elmire, Moreau et Congrès, désigné par le No 16 sur un plan dressé par J. A. Pueyo, [illegible] ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Levée et Congrès et mesurant, mesure américaine, 31 pieds, 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Levée, sur 99 pieds ¾ de ligne de profondeur, [illegible] avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont [illegible].

Conditions—L'acquéreur fournira lors de la vente pour la somme de $1920 payable le 1er décembre 1857 et renouvelable conformément à la charte, [illegible] certificat de contribution [illegible].

L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités [illegible].

JOHN M. BELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.
14 fév—28 14 mars

B. Saloy vs John Smith—No 17093.
Quatrième justice de paix — paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable F. Calongne, juge de ladite cour, j'exposerai en vente publique le samedi 14 mars 1857, à midi, sur les lieux [illegible] rue Marais et Villeré:
Le contenu d'un café, [illegible].
Conditions, comptant.
JULES SORAPURU, constable
2 mars—3,7,13

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de John S. Thompson.—No 11,143.

DEUXIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à partir de la présente publication, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le tableau de distribution présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds ainsi distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
DREUX, Député greffier
13mars—18,21

Magnétisme.
MADAME ALLUARD,
SOMNAMBULE FRANÇAISE,
RUE BOURBON, 221,
Entre les rues Ursulines et Hôpital.

TRES LUCIDE pour le traitement de toutes sortes de maladies chroniques, réputées incurables par la médecine ordinaire, et spécialement pour les découvertes de maladies nerveuses.

Mme Alluard, magnétisée, en France, par le docteur Poupard, [illegible] qui a été traitée par [illegible].

Les succès obtenus par l'application directe du magnétisme dirigée par M. Alluard, [illegible] par la Somnambule [illegible].

Les journaux de la Nouvelle-Orléans ont maintes fois relaté des cures remarquables, opérées par elle; [illegible] L'Abeille, la Louisiane, le Daily Crescent, le Delta, le Daily True Delta, le Bulletin, [illegible].

Les mêmes feuilles ont aussi parlé avec éloges des expériences [illegible] par Mme Alluard, sous la direction de son mari. Voir le Courrier du 17 décembre 1856, l'Abeille du 27 novembre 1856, le Daily Crescent du 30 mai 1856.

Il est possible de ne pouvoir donner de la publicité à toutes les cures obtenues par Mme Alluard [illegible].

Une somnambule, qui offre de pareilles garanties, et dont les traitements ont été couronnés de succès, mérite bien la confiance des personnes souffrantes, pour lesquelles la médecine ordinaire a été impuissante. Or, cette impuissance se manifeste dans les maladies nerveuses, que le magnétisme guérit seul. [illegible]

Toutes les personnes souffrant dans leurs santé, [illegible] ou traitement, [illegible].

Toutes les personnes qui auront le désir de connaître ce phénomène vraiment naturel, pourront se rendre à son domicile, afin de s'entendre pour l'heure des séances. Le clairvoyance est entièrement lucide.

Prix d'admission, 50 cents.
Mme Alluard reçoit tous les jours.
15 nov—9 p a r j

Graines de Jardinage.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du Nord et d'Europe, un grand assortiment de graines de jardinage, comprenant toutes les variétés de la saison.

Les marchands de la campagne pourront se procurer par douzaine, centaine de milliers de papiers, ou en caisses, le tout parfaitement emballé pour le détail.

Les planteurs les recevront en caisses pour les jardins d'habitation.
D. MAUPAY.
16fév—1m 21 rue Gravier

Graines à Souhaits.

A vendre, un grand assortiment de graines à fleurs, de plusieurs belles variétés, en paquets ou en paquets de 25 paquets assortis.
D. MAUPAY,
16 fév—1m 21 rue Gravier

GRAINE DE TABAC de la Havane, à vendre, en quantité à la convenance des acheteurs, par
16fév—1m D. MAUPAY, 21 rue Gravier

GRAINE DE SORGHO en six caisses à vendre de Chine, à vendre en quantité à la convenance des acheteurs par D. MAUPAY,
16fév—1m 21 rue Gravier

GRAINE DE COTON [illegible] pour planter, à vendre par D. MAUPAY, 21 rue Gravier.

FOIN—500 balles foin de l'Ouest, de Pola, en magasin et à vendre [illegible]
18fév [illegible]

POIS de la Caroline [illegible] 11, Vieille Levée, près Bienville

POMMES de terre—[illegible] barils pommes de terre de l'Ouest, [illegible] 37 Vieille Levée

[illegible] Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés.

Vente sur une échelle de [illegible]

Terrain et [illegible]

Maison en brique et terrain situés au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Johnson, entre Dauphine et St Philippe.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 5 février 1857—Il sera vendu en vente publique, [illegible] à midi, dans la Rotonde de la Bourse St Louis, pour le compte de ladite succession:

Un certain lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Johnson, Dumaine, St Philippe et Claiborne, mesurant 60 pieds de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 84 pieds et 6 pouces et le tout [illegible].

Ensemble une maison [illegible].

Conditions—[illegible].

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 11 mars

Propriétés foncières, Esclaves, Actions de la Banque des Citoyens, et Terre à Sucre.

Succession de veuve C. Samory.
PAR E. GUINAULT, encanteur.

SAMEDI 14 mars, il sera vendu à midi, à la Bourse St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 janvier 1857, et pour le compte de la dite succession:

Esclaves.
1o—ADELE, griffonne âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière et domestique de maison, dans le pays depuis son enfance.
2o—CLEMENTINE, griffonne âgée d'environ 19 ans, créole, fille d'Adèle, bonne domestique de maison.
3o—JANVIER, nègre âgé d'environ 20 ans, tonnelier.
4o—SARAH MELINDA, négresse âgée d'environ 29 ans, domestique de maison, et son enfant de trois mois.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque.

Propriétés foncières.
1o—Un lot de terre situé et formant l'encoignure des rues Esplanade et Bagatelle, de cette ville, ayant, mesure française, 60 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur et face à la rue Bagatelle de 120 pieds et plus, [illegible].

[illegible]

2o Un lot de terre situé au faubourg Marigny de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Français, Grandshommes, Casas et Craps et formant partie du lot désigné par le No 286 de l'îlet No 26 sur le plan dudit faubourg, [illegible].

[illegible]

Tous les billets fournis devant être endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, [illegible].

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. Ducatel, notaire public.
11fév—12,26fév 12,13,14mars

PIANOS.
55, rue Royale.
QUATRE MEDAILLES D'OR
Ont été décernées à
J. FAIVRE,
A l'Exposition Universelle de Paris, 1855, pour son invention Américaine
DU SYSTEME EN FER, breveté.

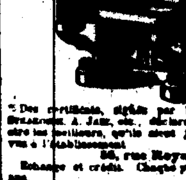

Des certificats, signés par M. Gottschalk, M. Strakosch, A. Jaël, etc., [illegible] de ces instruments sur les meilleurs, [illegible].

55, rue Royale.
Échange et crédit. Chaque piano garanti pour 3 ans.

Au Public.
GRANDE EXPOSITION DE TABLEAUX A L'HUILE.
Représentant des personnes qui demeurent ou ont vécu à la campagne,
PAR ROBERT GSCHWINDT.
Des Académies de Rome et de Paris.

SON SALON, où il invite tous ceux qui désirent lui rendre visite à toute heure, est maintenant ouvert au No 135, rue du Canal, [illegible] magasin de MM. BARRAUD & Co., No 135, rue du Canal.

[illegible]

LIQUEURS D'ANGLETERRE—8 caisses, à vendre par ALFRED KEARNY, 72 rue des Magasins

HUILE DE LIN—140 barils huile de lin, à vendre par ALFRED KEARNY, 72 rue des Magasins

ESPRIT DE TEREBENTHINE—25 barils, à vendre par ALFRED KEARNY, 72 rue des Magasins

CORDE d'emballage—100 rouleaux corde de l'Inde, Irlandaise, en débarquement et à vendre à bon marché, au débarcadère, par ALFRED KEARNY,
25fév 72 rue des Magasins

VINS rouge et blanc en barriques et en caisses—176 barriques vin rouge ordinaire
20 do do St Emilion, supérieur
10 do do St Estèphe, do
9½ do do St Julien, do
20 barriques vin blanc Haut Sauterne
46 do do do
En débarquement du navire Isabella, de Bordeaux, à vendre par R. CAMUZAC & Co
20fév 36, Vieille Levée.

VIN blanc et vin rouge supérieur en caisses—50 caisses vin rouge sup. 12 bouteilles, St Estèphe
41 do do 24½ do Margaux
116 do do do 24½ do do
114 do de vin blanc 12 bouteilles, Ht Sauterne
En débarquement du navire Isabella, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAMUZAC & Co,
20 fév 36, Vieille Levée.

SARDINES à l'huile—40 caisses 1862 bâtons sardines à l'huile; de Philippe & Canaud
200 do de 100 quarts do do
En débarquement du navire Isabella, venant de Bordeaux, et à vendre par R. CAMUZAC & Co.
24fév 36 Vieille Levée.

CERISES et fruits à l'eau de vie, fruits au jus—75 caisses cerises à l'eau de vie, Caussan
120 do fruits à l'eau de vie assortis, Tourasé
38 do fruits au jus.
En débarquement du navire Isabella, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAMUZAC & Co.,
20fév 36, Vieille Levée

FRUITS AU JUS—40 caisses assorties, en débarquement du navire Cabinet, de Bordeaux.
A vendre par DUNTZE & IHEN,
14 fév Enc. Royale et Conti

EN débarquement du navire Isabella, venant de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge Royer Canne 1846,
[illegible] do do St-Julien,
[illegible] caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Julien,
[illegible] do 24½ do do Chât. Margaux,
147 do 24½ do do Ponte Canet,
A vendre par A. CARRIERE,
15fév 39 Vieille Levée

CIGARETTES—22,450 paquets, en caisses de 250 et 500 chacune, et en barils, des marques favorites la Honradez, Espanola, Garcia, Minerva, Habana, Española, Mendoza, Remedios, El Cubano, [illegible] etc. en magasin et à vendre par FRANCISCO SAMBOLA, Jr,
10fév No 29, rue Tchoupitoulas

GOBELETS pour buvettes—300 caisses comprenant une grande variété de modèles, reçues et à vendre par C CARRIERE,
26fév Encoignure Chartres et Madison et 116 rue Vieille Levée

CLOUS COUPÉS—marque de Pensée, 350 barils, des grandeurs assorties, reçus et à vendre par C. CARRIERE,
26fév Quincaillerie rue Vieille Levée no 116

PLUMEAUX de toutes les grandeurs à cols, à vendre par LEON PIERRE & Co,
18fév 31, rue de Chartres

SOIE POUR MACHINES A COUDRE—de toutes les couleurs et grosseurs, à vendre par LEON PIERRE & Co,
18fév 31 rue de Chartres

RUBANS SATIN de tous les numéros et de toutes les couleurs, à vendre par
18fév LEON PIERRE & Co, 31 rue de Chartres

Soie à coudre.

SOIE à coudre de toutes les couleurs, nouvellement arrivée, à vendre par
18fév LEON PIERRE & Co, 31, Chartres

Aux cordonniers.

BOIS de la ville de Jefferson, portant bois pour et, [illegible], à vendre par X. LAMBERT,
20fév 66, rue des Magasins

CHARBON de bois pulvérisé—35 boucauts, en magasin et à vendre par X. LAMBERT,
20fév 66 rue des Magasins

RIZ. Vente aux plus bas prix du marché 3,000 sacs riz commune française; en magasin et à vendre [illegible] bien en chambre; à vendre [illegible] SCHWARTZ & ETHIRNOD,
20fév 37 rue de Chartres

GOUDRON—[illegible] barils, 4000 de différentes grosseurs et marques, à vendre par ALFRED KEARNY,
18 fév 72 rue des Magasins

CHANGE SUR BORDEAUX ou Bordeaux dans Pe. A vendre par GRAHAM, COMMAGERE & Co.
18 fév 52 rue Poeyfarre

GRUYERE—3 fromages de la marque Lecoultre, en débarquement du Jo[illegible] à vendre par SCHMIDT THOMAS,
[illegible] 9, Gravier

ETOUPE—2000 balles de qualité assortie, à vendre par ALFRED KEARNY,
18fév 72 rue des Magasins

VENTES A L'ENCAN.

Meubles et pièges.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

VENDREDI 13 du courant, à 10 heures du matin, au magasin, No 60 rue des Magasins: [illegible] meubles en acajou et noyer. [illegible]
Conditions—Comptant. 10mars

Marchandises sèches, vêtements, bas, chaussettes, etc. etc.
PAR M. BARNETT Jr. & FRERE.

SAMEDI, 14 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis:

Un assortiment général de marchandises de saison, comprenant: mousseline à moustiquaires, cotonnade, jaconas, ginghams, coutils pour pantalons; cotons blancs et écrus; chemises blanches et en couleur, cotonnade française; et une facture de jolis bas et chaussettes rayées, en couleur, mêlés, blancs et écrus.

A midi—Bijouterie, cigares allemands et meubles.
13 mars—2

Terrain amélioré.
PAR MIGUEL HERNANDEZ Jr.,
Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 21 mars 1857, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés ci-après désignées, savoir:

Un certain terrain situé au faubourg Washington, Troisième district de cette ville, compris entre les rues Urquhart, Fort, Girod et l'Avenue Lafayette. Ledit terrain a, au pied américain, 70 pieds de face à la rue Fort, sur 87 pieds de face à la rue Girod et formant l'encoignure des rues Fort et Girod. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, une cuisine en bois ayant deux grandes chambres et un cabinet; un hangar, un poulailler, puits, une grande citerne, [illegible] Il y a un grand nombre d'arbres fruitiers sur ledit terrain.

Termes et conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège sur la propriété vendue. Dans le cas de non paiement à l'échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant P Coudrain, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 mars—13,16,21

Pour cause de départ.
Propriétés améliorées dans les 2me et 3me Districts.
PAR J. A. BEARD & Co,
J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan le JEUDI, 19 de mars 1857, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, pour cause de départ:

1o—Un terrain situé dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Vieille-Levée, du Quartier, de l'Hôpital et Chartres et formant l'angle des rues de la Vieille Levée et du Quartier. Ledit terrain mesure, en pieds américains, 21 pieds 5 pouces et 6 lignes face à la rue de la Vieille-Levée, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue du Quartier, et 21 pieds 1 pouce et 6 lignes de largeur dans le fond, [illegible].

Ensemble avec les bâtisses en briques à trois étages, couvertes en ardoises, et améliorations qui se trouvent dessus.

Ensemble aussi avec 100 actions (aujourd'hui réduites à 150) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Ladite propriété est louée à bail à un bon locataire à raison de $900 par mois.

2o—Un terrain situé dans le 2eme District de cette ville, au faubourg Tremé, faisant face au marché, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, des Marais, St Pierre et Villere.

Ledit terrain mesure, en pieds américains, 23 pieds 5 pouces face à chacune des rues d'Orléans et St-Pierre, sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus, consistant en une maison en bois à deux étages, couverte en bardeaux, faisant face au marché rue d'Orléans, et une maison en briques à deux étages, et couverte en ardoises, faisant face à la rue St-Pierre.

Ladite propriété est louée à bail, à raison de $72 par mois.

3o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, à l'angle des rues d'Espagne et Moreau dans l'îlet borné par les rues Moreau, d'Espagne, Victory et d'Enghien.

Ledit terrain mesure 42 pieds 3 pouces face à la rue d'Espagne sur une profondeur de 63 pieds, 11 pouces face à la rue Moreau.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui existent dessus, consistant en une maison double en briques, couverte en ardoises.

Cette propriété est louée à raison de $37 par mois.

Conditions:—Un tiers du prix payable comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date jusqu'à échéance, et à défaut de paiement à ladite échéance, au taux de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.

L'acquéreur de la propriété ci-dessus premièrement décrite assumera le paiement d'un stock note dû à ladite Banque des Citoyens, de la somme de $2,250, payable le 1er mars 1858, ou renouvelable conformément aux termes de la charte de ladite banque et avec le dernier bon de contribution de la somme de [illegible] 1er mai 1857.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant E. Magner, notaire public.

Les plans des susdites propriétés sont exposés dans la rotonde de la Bourse St Louis. 10 mars

Succession de Robert H. Brashear.
Grande vente de terrains de ville à Brashear, sur la Baie de Berwick, le terminaison du Grand chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest, et le point de départ de la ligne des steamers de la malle au Texas, de Vanderbilt.
PAR J. A. BEARD & Co,
J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan le MERCREDI, 15 avril 1857, et les jours suivants, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Quatrième District Judiciaire, paroisse St Marie dans l'État de la Louisiane, en date du 26 février 1857, pour effectuer un règlement de comptes entre les héritiers dudit Robert H. Brashear et Thos. T. Brashear, la propriété ci-après décrite appartenant audit Robert H. Brashear, décédé, et autres, à savoir:

300 TERRAINS (plus ou moins) dans le village admirablement situé, de Brashear, faisant face à la Baie de Berwick, la terminaison du Grand chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest.

Les avantages particuliers que présente cette localité pour les besoins commerciaux ne sont pas surpassés par aucune autre ville des États du Sud et la ville principale sur la [illegible].

Le chemin de fer sera terminé à la ville de Brashear dans le courant du mois de mars, et la ligne de steamers de Vanderbilt [illegible].

[illegible]

Conditions—Un tiers du prix payable comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt au taux de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. O. Stark, notaire public. 7mars—m&v

Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 108 rue du Canal.

CETTE Compagnie, qui s'est organisée en mars 1805, assure contre les risques maritimes et de rivières et contre l'incendie, aux prix courants des primes. Bien qu'elle ne soit pas établie sous le système mutuel, elle rend aux assurés, comptant, 10 pour cent, sur les primes qui ont été gagnées.

Son capital est de ... $200,000

Elle possède les valeurs suivantes:
En caisse ... $108,195 17
Billets à recevoir portant hypothèque sur propriétés améliorées dans la ville de la Nouvelle-Orléans ... 238,365 81
Billets à recevoir, à courte échéance, pour primes ... 77,650 17
Sur primes reçues des Compagnies ... 2,030 46
[illegible] pour primes en voie de collection ... 45,141 93
Actions de Banque ... 43,045 42
Total ... $468,466 11

Directeurs:
J. M. Lapeyre, L. Millaudon,
W. Vogel, L. Jaubert,
F. Pecot, J. P. E. Buisson,
R. Rochereau, J. Tuyes,
J. Baud,
J. TUYES, Président.
L. C. AMAN, Secrétaire. 21 mars—1m&p

EAU DE BLADON.

LE soussigné a conclu un arrangement qui lui permet d'avoir toujours de L'EAU DE BLADON sortant des sources de MM. Canner & Weston, propriétaires. Il est le seul agent à la Nlle-Orléans, il a l'honneur d'annoncer aux pharmaciens et au public qu'il est prêt à vendre cette eau par baril ou à la douzaine, aux prix des propriétaires. Il la garantit toujours fraîche.
JAMES SYME, pharmacien, encoignure
11fév—6m Canal et Carondelet

AVIS.
BUREAU DU VERITAS LLOYD FRANÇAIS.

LE soussigné ayant été nommé inspecteur spécial pour la ville de la Nouvelle-Orléans et les environs, par le Bureau du Veritas ou Lloyd Français, est prêt à inspecter les navires, pour la classification, d'après les règlements de ce Bureau.

La grande circulation du Veritas et la grande influence qu'il exerce non seulement sur le continent d'Europe, mais encore en Angleterre, aux Indes et en Chine, doivent engager tous les propriétaires de navires à les faire inscrire exactement dans ses registres.

On peut se procurer (sans frais) des exemplaires des règlements ainsi que le tableau des prix d'inspection et de certificats, en s'adressant au bureau du soussigné, encoignure des rues Camp et Commune, au-dessus du bureau du Sun Mutual Insurance Company.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1857.
28 jan—6m RICHARD L. ROBERTSON

DIVERS.—En magasin et à vendre par les soussignés:
150 barriques vin rouge
[illegible] caisses do do
40 barils vin blanc Haut Sauterne,
65 barils do do
20 barriques do château d'Iquem
[illegible] do vin Bergame
[illegible] barils vinaigre A. Expert
20 paniers guignolet d'Angers
[illegible] caisses vin de Bourgogne, Macey, et Cie Léger Belair
400 paniers huile M. Sue
500 do bouteilles vides
1000 caisses vins fins, château Lafon, [illegible], Margaux, etc. C. CAVAROC & Co.
16fév—6m 144 rue Royale

X. LAMBERT,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
D'assortiments de [illegible]
De Vins, de Liqueurs étrangères et du pays, &c.
No 66, rue des Magasins,
Nouvelle-Orléans.

MAGASIN DE CONFISERIE.
J. VINCENT,
V. LEFEVRE, successeur,
Encoignure St-Pierre et Royale, et encoignure Canal et Carondelet.

M. LEFEVRE a l'honneur d'annoncer que ses nouveaux et beaux salons de danse sont ouverts tous les jours, de 6 heures du matin, à la clôture du théâtre.

Rien n'a été négligé pour plaire aux dames. Les salons ont été ornés avec la plus grande élégance. Un magnifique assortiment de crèmes à la glace telles que biscuits glacés, charlottes, bombes, sorbets, café, [illegible], fraises, framboises, abricots ananas, macarons, nougats, etc., et toute sortes de gâteaux, avec relevés, en tasses, groseilles, framboises et cerises.
[illegible]—1an

Confiseur de Montlouis.

9 Piper, des marques Absher, Drau et [illegible], à vendre par X. LAMBERT,
20 fév 66, rue des Magasins

EAUX-DE-VIE DE LA ROCHELLE—25 futailles, demi pipes, [illegible] de la marque de G. V. Bernard & Co, en débarquement du navire [illegible] de Bordeaux, et à vendre par TH. BADLY BLANCHARD & Co.
9 déc 37, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente spéciale de plantes, fleurs, arbres, bustes, &c., importés de France.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.

VENDREDI prochain, 13 du courant, à dix heures et demie du matin, au No 8 rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, il sera vendu sans réserve, pour clore, les affaires, une belle collection de plantes, fleurs, arbustes, etc., etc., de choix, importés de France, qui sont en bien bon état et seront vendus en lots au gré des acheteurs.
Conditions—Comptant. 11mars

PAR N. VIGNIE, encanteur.
Succession de Jacques Nata.
Maison et terrain sur la rue Douane.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 5 février, il sera vendu en vente publique, SAMEDI, 14 mars 1857, à midi, dans la rotonde de l'hôtel St Louis pour compte de ladite succession:

Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Tremé, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Douane, sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison couverte en ardoises, contenant quatre chambres, deux cabinets, galerie, etc., cuisine basse couverte en ardoises, contenant quatre chambres au premier, latrines, cour, water works et un grand hangar dans le fond, cour carrelée, etc.

La maison est divisée en deux logements avec un corridor de chaque côté.

Conditions—La moitié comptant et l'autre moitié à un crédit de 6 et 12 mois payable en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque sur la dite propriété et portant 8 pour cent d'intérêt par an de l'échéance à parfait paiement. L'acquéreur devra assurer les constructions pour au moins $3000, et en transférera la police à l'exécuteur.

L'acte de vente pardevant A. Barnett, notaire public. 11mars

Vente sans réserve de très beaux terrains aux faubourg Tremé et formant l'encoignure nord des rues Claiborne et Dumaine.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 14 mars 1857, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

SEPT LOTS DE TERRE situés dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St Philippe, désignés par les Nos 1 à 7.

Les Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun trente un pieds quatre pouces de face à la rue Dumaine sur cent vingt-quatre pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les Nos 4, 5, 6 et 7, ce dernier formant l'encoignure, mesurent chacun trente un pieds sur 90 pieds de face à la rue Claiborne, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces terrains sont très élevés, situés dans un beau quartier, et sur le passage de deux lignes d'omnibus. Les banquettes et le pavage des rues sont payés.

Le plan est maintenant exposé à la Bourse St Louis.

Conditions—Un quart comptant, la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, et en cas de non paiement des billets à leurs échéances, ils porteront huit pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assureront les constructions à leurs frais. Les actes de vente passés par devant A. Ducatel, not. pub. 5mars—11

Succession de R. W. Powell.
Actions de chemin de fer &c. et biens fonciers.
PAR J. A. BEARD & CO,
J. A. BEARD, encanteur.

SAMEDI le 18 d'avril 1857, il sera vendu à l'encan, à midi, à l'Arcade de Banks rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 21 février 1857, les actions de chemin de fer, &c. et biens fonciers, après décrits, appartenant à la succession de R. W. Powell, décédé, à savoir:

1o—Cinq actions du stock du Odd Fellows Hall Association payées en plein.

2o—Cinquante actions du stock du N. O. J. & G. N. Rail Road Company, payées en plein.

3o—Un terrain situé au faubourg Bouligny, paroisse Jefferson, en cet État, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel, Bordeaux et Lyon, désigné sous le Numéro, dans l'îlet No [illegible]. Le dit terrain mesure, en pieds américains, [illegible] pieds face à la rue Lyon, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur ledit terrain, consistant en une maison en bois à deux étages [illegible].

[illegible]

Belle propriété dans le 2me District.
Vente sans réserve pour régler un partage.
PAR M. BARNETT Jr. & FRERE.

SAMEDI 14 du courant, à midi il sera vendu à la Bourse St-Louis, la belle propriété située rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, portant le No 96, se composant de quatre appartements, etc. à feu avec cheminées en marbre, [illegible] chambres à feu dans l'attique [illegible] étage, contenant quatre chambres à domestiques, cave, chambre à repasser, &c.

Il y a de chaque côté de la maison un corridor et une porte de cour.

Le terrain mesure 44 pieds 3 pouces de face à la rue St Pierre, sur 75 pieds 4 pouces de profondeur d'un côté et 90 pieds 4 pouces 4 lignes de l'autre, et 37 pieds 7 pouces sur la largeur du fond. Le plan est exposé à la Bourse.

La maison est couverte et ardoisée.

Conditions—La moitié comptant, la balance à 1 an de crédit en billets [illegible].

Acte de vente pardevant E. Barnett [illegible] notaire public. 9mars—14

Occasion rare pour les personnes tenant hôtels.
Le célèbre hôtel Pradat et terres situés à Biloxi, en vente, sans aucune réserve, pour clore un intérêt commun.
PAR J. A. BEARD & CO.
J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, le SAMEDI 14 de mars 1857, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un acte de vente [illegible] du consentement des parties intéressées, sans réserve.

La propriété bien connue sous le nom d'HOTEL PRADAT situé à Biloxi, mesurant, plus ou moins, 2½ arpents face au bord du lac, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins. Les bâtisses sont solidement construites et pourvues d'un mobilier [illegible].

[illegible]

Les améliorations devront être assurées et la police devra être transférée aux vendeurs.

L'acte de transfert pardevant William Shannon, notaire public, commissaire pour le Mississippi. 7mars—3

Succession de Annette Bizonard, épouse de François Musé.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi 16 mars 1857, à midi, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse St Louis:
Un lot de bijoux et d'effets mobiliers.
Conditions comptant et payable à la vente.
6 mars—6

Succession de Pierre Félix Rochs.
PAR BLACHE & LEAUMONT.

SAMEDI, 14 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, à Tunis [illegible], en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 janvier 1857:
Les effets mobiliers appartenant à la succession de Pierre Félix Rochs.
Conditions—Comptant. 5mars—3,9,12

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Ve. HEBERT & Cie.
149 ....*Rue de Chartres,* 149

REÇU par le Black Warrior
Mémoires de Rigaud (Suite)
Jacqueline Pascal—Par Victor C.
Opérations militaires en Orient en 1854 et 1855.
Magasin Pittoresque 1856.
Biographies par Mirecourt—Montague
Portraits Politiques par Hippolyte Castille: Victor Hugo, Béranger et O Donnell
Mémoires de l'Opéra
X. B. Saintine—Nouvelles diverses
G. Sand—Histoire de ma vie
OUVRAGES DIVERS.
G. Sand—Mme Emile de Girardin—Alp. Karr—Balzac—Ch. de Bernard—E. Augier—&c., &c.
ALEXANDRE DUMAS (Père)
Tous ses ouvrages—Dumas du Musée Littéraire,
A 20 cts la livraison. 1mfév

CHANGEMENT DE DOMICILE
CHARLES LEVY,
Chirurgien Pédicure,

A transféré son domicile du no 198 rue Royale, au no 152 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

EXTIRPE les cors, ognons, durillons et ongles rentrés dans les chairs, sans la moindre douleur, dans l'espace de dix minutes on peut mettre la chaussure sans éprouver le moindre mal.

Les prix sont de $1 par cors, ou dix piastres par an, par abonnement. L'abonnement comprend une visite mensuelle des pieds, au domicile du pédicure, de 1 heure à 5 heures après midi. La visite pour les dames aura lieu chez elles. J'entends dire qu'il y avait quelques pédicures en ville qui prétendent guérir les cors. Voilà dix ans que je suis à la Nouvelle-Orléans, et je n'ai jamais vu personne qui put être guéri radicalement, excepté les personnes qui ont vend ou ne pied ou autrement dit, sans chaussures. Aujourd'hui je compte deux cents et quelques abonnés, et tout le monde est content de mes opérations. J'espère que mes amis et le public continueront de me donner la confiance que je mérite.

CHARLES LEVY
8fév—1an Rue Royale 152, entre St Louis et Toulouse

Nécromancie et Phrénologie.
No 163, rue Julia, la douzième porte après la rue du Camp.

ARRIVEE DE Mme ALWIN—Mme Alwin vient d'arriver de Paris et offre ses services aux dames et aux messieurs de la Nouvelle Orléans, en Astrologie et en Phrénologie, à l'aide des livres et de la science. On peut la consulter chez elle, sur tout ce qui a rapport à l'amour, au mariage, aux procès et les transactions commerciales. Elle dira le nom de la personne qu'on épousera et les noms de ceux qui la consulteront. Mme Alwin parle le français, l'anglais et l'allemand.

Heures de consultation, de 8 heures du matin à 8 heures du soir. nov

GRAND ASSORTIMENT DE CHAUSSURES, NOUVELLES D'HIVER.
Créoles, Américaines, & Françaises.

Pour Dames: Souliers satin blanc,
do Souliers chevreau blanc,
do Bottines claquées, vernis à boutons,
do Bottines, brodequins, souliers de tous genres,
do Pantoufles et souliers fourrés, brodés, riches, &c. &c.

Pour Demoiselles & Enfants—souliers satin, bottines à boutons et sans boutons, pantoufles, brodequins, &c. &c.

Pour Messieurs—Bottines à boutons et sans boutons, avec élastique. IMPERMEABLES—Cet article entièrement nouveau est spécialement recommandé, nulle chaussure ne pouvant offrir plus de garantie pour la durée, la solidité, le confortable et l'élégance.

En outre: Bottes vernies et non vernies, bottines, brodequins, souliers de tous genres.

Pour Garçons & Enfants.—Assortiment complet et des plus variés, bottes, bottines, brodequins, souliers, &c., &c., &c., &c. Avec un stock de bonne qualité impossible d'offrir aux familles un stock de bonne qualité et plus complet que celui qu'offre les soussignés.

BLANCARD & GUITET,
18nov *Encoignure Dumaine & Royale*

SIROP LAROZE, d'écorce d'oranges amères.—200 flacons sirop d'écorce d'oranges amères, tonique anti-nerveux pour les maladies nerveuses. Ce sirop n'étant pas un médicament, tant bien l'agent hygiénique le plus puissant de la médecine naturelle.

Dépôt unique à la Nouvelle-Orléans chez
LION & PINSARD,
2 mars 66 et 68, rue Royale enc. Bienville

Appareils d'eaux de Seltz, de Briet.

REÇU—75 appareils à eau de Seltz de Briet. L'appareil gazogène de Briet est le seul approuvé par l'Académie de médecine pour faire soi même les boissons gazeuses.

Eau de Seltz, de Vichy, limonade gazeuse, vin mousseux, soda water, etc.
Seul dépôt chez LION & PINSARD,
2 mars 66 et 68, rue Royale enc. Bienville

BARBIER—100 flacons bonne Colas, nouvelle essence pour nettoyer soi même, et sans laisser aucune odeur, toutes taches de cire et de graisse de toutes espèces, sur les étoffes de tous les tissus, et principalement pour nettoyer les gants de peau.
Dépôt chez LION & PINSARD,
2 mars 66 et 68 rue Royale enc Bienville

HUILE TONIQUE—3 flacons huile tonique de Weber, 30 fr. de do—Cette huile arrête la chute des cheveux après huit jours d'usage, épaissit la chevelure et lui rend la couleur primitive quand la chute provient d'un accident.
En vente chez LION & PINSARD,
2 mars 66 et 68 rue Royale enc Bienville

EAU DE VIE—20½ pipes eau de vie, de Dumeniceau Ba
9½ et 10 barriques do do Louis & Martin.
En débarquement du navire Cabinet, de Bordeaux. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
26fév—3f 17 et 19 rue St-Louis

VENTES A L'ENCAN.

Chargement du brick Wizard, venant de Palerme—Lemons, Oranges, Noix et Noisettes.
PAR R. R. SYKES

VENDREDI, 13 du courant, à midi, il sera vendu sur la Levée, en face du marché aux viandes, le fruits suivant, en débarquement du brick Wizard, venant de Palerme, savoir:
2250 caisses lemons de choix.
1100 do oranges do
120 do noix d'Angleterre
100 do noisettes de Prisa.
Conditions, comptant. 12 mars

Vente d'habillements de printemps et d'été, chemises blanches, chapeaux en feutre, etc.
PAR BLACHE & LEAUMONT.

VENDREDI 13 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,
12 caisses chapeaux noirs en feutre.
A 11 heures (au premier.)
100 douzaines chemises américaines,
Un grand assortiment comprenant 200 lots d'habillements de printemps et d'été, chemises, cravates, etc.
Conditions à la vente. 13mars

Fonds d'un magasin de confiserie.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

VENDREDI 13 mars 1857, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, à l'encoignure des rues Bayou et Tremé,
Le fonds d'un magasin de confiserie, les étagères, comptoirs, glaces, etc., etc. Les ustensiles, cuivres, moules, etc., en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—comptant. Les marchandises et les étagères devront être enlevées immédiatement après la vente. 12 mars—2

Vente pour les gardiens du port.
Osnaburgs, Denims, Cotons blancs et écrus avariés.
PAR C. SAMORY, encanteur.
Chez H. PEYCHAUD & Co.,
No 20, rue de la Vieille Levée,

SAMEDI, 14 mars 1857, il sera vendu à 10 heures du matin, au magasin de H Peychaud & Co. No 20, rue de la Vieille Levée, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra:
5 balles Osnaburgs, coton Magnolia,
2 do do do Phenix,
16 do do do Wyandoah,
2 do do do Greenwood,
10 do coton 4/4 écru,
2 do do 4/4 do Wyndham,
2 do do écru Knickerbocker,
2 do denims Family,
1 caisse do do
1 do coton blanc Avondale
2 do do do Valley Mills,
2 do do do Lonsdale,
2 do do do Portsmouth,
[illegible]

Une demi pièce toile, la pièce denims Pacific, 3 pièces coton blanc 9/8, une coton blanc Avondale et 6 pièces coton blanc Valley Mills.
Le tout avarié à bord du navire New Orleans, dans son voyage de New York à ce port.
Conditions comptant 11mars

Eaux de vie françaises, Vins, Sardines, Prunes, Fraises, &c., le tout d'importation directe et sous douane.
PAR R. R. SYKES, encanteur

IL sera vendu à l'encan, MERCREDI, 18 du courant, à 10 heures et demie, au magasin de l'importateur, No 20, rue de la Douane, entre Conti et Bienville, &c., suivants, le tout d'importation directe, sa voir:
595 caisses vin rouge Laurille et St Julien
273 do vin blanc Sauterne,
10 do vermouth 10 caisses liqueurs,
16 do kirsch, 17 caisses absinthe,
15 do petits pois 2 do champignons, Nantes
6 do cèpes à l'huile, boites et demi boites, do
9 do fraises au jus, boites et demi boites
20 do fruits au jus assortis do
120 do prunes, 12, 24, 16 bouteilles dans la caisse
250 paniers huile d'olive, bouteilles et 1/2 bouteilles
27 do guignolet, 6 et 12 bouteilles,
17 1/4 pipes vin de Sherry pale,
51 1/4 pipes Madère,
30 1/4 do vin de Sherry pale,
30 1/4 pi ve Madère;
Pipes vin rouge de Bourgogne d'Espagne, deux
30 barriques vin blanc Sauterne,
15 barriques vin rouge, diverses marques,
11 3/4, 17 3/4 et 1/2 pipes eau de vie française des marques suivantes: Hennessy & co, Henries & Aier, André Seignette, Larroche, Archambau, Freres, Cour Pere et fils, A Bachon & co, Champagne fine roudée.
Des catalogues donnant des détails complets seront prêts trois jours avant la vente.
Les conditions, qui seront très libérales, seront annoncées à la vente. 11mars

PROVISIONS.

PROVISIONS—700 barils mess M. O. et prime porc
[illegible] tierçons jambons au sucre,
[illegible] boucauts côtes et épaules fumées,
[illegible] barils langues de bœuf,
150 barils et barillets lard Ire qualité,
10,000 livres viande salée,
150 barils raisins,
75 do bœuf, en magasin et à vendre par WHITE & DUPEIRE,
[illegible] 34 & 37 Vieille Levée.

Avis aux Dames.
206, Rue Royale, entre Dumaine et St Philippe.
CORSETS A L'IMPERATRICE.

Les seuls qui aient reçu la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1855. Mme FLANDRAIN, de Paris, corsetière des artistes des théâtres de la ville, invite les dames élégantes et de bon goût à se faire faire un de ces gracieux et magnifiques CORSETS, véritables conservateurs de la taille, dont la réputation est si grande à Paris.

Madame FLANDRAIN fait sur commande, corsets de soie pour mariage et en coutil français, corsets pour dames enceintes et pour nourrices, ceintures pour relevé de couches, bretelles, épaulettes de grossesse, bas lacés pour varices, enfin tout ce qui concerne l'orthopédie pour dames, sur commande de messieurs les médecins.

Tous les objets portent le cachet de la maison afin d'éviter la contrefaçon. 16fév—1an

GRANDE REDUCTION
SOIERIES, SOIERIES, SOIERIES.

AYANT reçu par les derniers arrivages du Havre, plusieurs caisses de SOIERIES DE FANTAISIE et la saison étant déjà avancée, nous les vendrons à des prix très réduits.

Ils comprennent en partie
SOIERIES GLACEES A CARREAUX, COULEURS VIVES—à 50 cents.
SOIERIES GLACÉES A CARREAUX ET A RAIES—à 65 cents.
SOIERIES SUPERIEURES A RAIES ET OMBREES—à $1.

Avec notre stock de SOIERIES RICHES, qui seront vendues à une grande réduction, à partir du 6 janvier.
GIQUEL & JAMBON,
26janv No 16, rue de Chartres

EN débarquement du navire Isabella, de Bordeaux:
50 caisses fruits au jus de Rodel
20 do do do Teysseneau
5 do cerises do
20 do confitures
60 1/2 boîtes champignons
60 1/4 do petits pois
60 1/4 do pâtés truffes
40 1/2 do thon à l'huile
40 1/2 do saumon à l'huile
40 1/2 do anchois à l'huile
23 1/2 do maquereaux à l'huile
50 1/2 do lamproie
12 1/2 do cuisses d'oie
60 1/2 do truffes
50 1/2 do royans.
A vendre par FERRON & BORDELOIS,
11fév Enc. Royale et Dumaine

EN débarquement du navire Léonard Dyer, venant du Havre:
90 caisses de 100½ boites sardines de Leguilloux Penanros & Co. de Lorient; 90 boites de 200½ do de
A vendre par HENRY VALETON,
24 fév 90 rue St Louis

Vins de Bordeaux!

25 caisses de 12 bouteilles Haut-Preignac, 18 Sauternes
[illegible] caisses de 12 bouteilles Haut Sauternes
[illegible] do do do [illegible] best.
[illegible] barriques vin blanc Haut Sauternes
[illegible] barils do Haut-Lagrac et St-Sauternes,
en magasin, à vendre par HENRY VALETON,
24fév 90, St Louis

SALAISONS de Marseille—200 caisses de 12 flacons Olives verdales et amellaux, 160 caisses flacons capres, cornichons et anchois, en magasin, à vendre par HENRY VALETON,
24 fév 90 rue St Louis

HUILE d'olive—200 paniers huile d'olive surfine de Plagnol, grandes et demi bouteilles, en magasin, à vendre par HENRY VALETON,
24 fév 90 rue St Louis

EAU DE FLEURS d'orange—200 caisses de 12 flacons eau de fleur d'oranger triple supérieure, en grand et petit format, en magasin, à vendre par HENRY VALETON,
24fév 90 rue St Louis

Grandes Nouveautés en Papiers peints.
DELCROIX,
Rue de Chartres, 166,

REÇU par les derniers arrivages du Havre un des plus beaux assortiments en Papiers peints qui aient jamais été importés à la Nouvelle Orléans.

Au nombre des nouveautés connues dans cet envoi il faut signaler une magnifique collection de papiers historiques, représentant toute les épisodes saillants de la guerre de Sébastopol.

Quant à l'assortiment de papiers riches, tels que velours, satins, dorés et bordures de tous les genres et de tous les goûts, il faut absolument le visiter pour se faire une idée de la variété qu'il renferme.

Les papiers ordinaires et communs sont parfaitement établis dans leur genre et [illegible] à des prix très modérés.

Il reçoit par tous les arrivages de France des et cons de papiers peints de tous les genres
11 nov DELCROIX, 166 rue de Chartres

VANILLE—3 caisses vanille, reçues et à vendre par B. TURPIN,